



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 01.06.2010 L'an deux mille dix et le sept juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mme COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 10/71 **Absents** : Mme BORELLO (excusée), Mrs RASKOPF, Mme CHAILLET (excusée), Mr DELBES (excusé), Mme RAHOU.

Secrétaire : Mme ESPIE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Combes

**REVERSEMENT
D'UNE SUBVENTION
DE LA D.D.C.S.P.P. A
L'O.M.E.P.S. ET AU
CAPIAL**

Dans le cadre du C.E.L., la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations a versé une subvention de 3 500 € répartie entre les diverses actions :

- Service jeunesse : club BD	300 €
- Service jeunesse : séjours été	1 000 €
- Service jeunesse : activités	1 000 €
- Service jeunesse : séjour neige	400 €
- Médiathèque : scène slam	200 €
- Commune : le Galion	200 €
- O.M.E.P.S. : initiations sportives	200 €
- Lo Capial : le fun en canoë	200 €

Adopté à l'unanimité

Il convient de reverser l'aide de la D.D.C.S.P.P. aux associations supports de ces actions, à savoir 200 € à l'O.M.E.P.S. et 200 € au Capial.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de reverser l'aide de la D.D.C.S.P.P. aux associations ayant porté une action du Contrat Educatif Local, comme exposé ci-dessus.

DIT que les crédits sont suffisants au budget primitif 2010.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 21 juillet 2010
Jacques LASSERRE
Maire,